



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 05/10/2021

### PRÉSENTATION DE LA MISSION SUR LA POLITIQUE DE L'ART LYRIQUE EN FRANCE RÉALISÉE PAR CAROLINE SONRIER

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, a reçu le 5 octobre 2021 des représentants du secteur lyrique pour la présentation de la mission sur la politique de l'art lyrique en France.

Cette mission, confiée par la ministre de la Culture en octobre 2020 à Caroline Sonrier, directrice de l'Opéra de Lille, avait pour objectifs de dresser un état des lieux de la production lyrique en France et de proposer un cadre de référence pour la pratique lyrique en France au XXI<sup>ème</sup> siècle.

Caroline Sonrier, avec le concours d'Emmanuel Quinchez, a associé très largement les professionnels du secteur et les collectivités territoriales, en consultant, notamment, près de deux cent personnes.

Roselyne Bachelot-Narquin remercie vivement les auteurs de ce travail, qui proposent un état des lieux inédit du secteur lyrique, caractérisé par son hétérogénéité et sa diversité. Leur rapport précise les contours du soutien de l'Etat et des collectivités territoriales aux maisons d'opéra, ainsi que les enjeux auxquels elles sont confrontées : relations aux publics, place de la création, emploi, diversité ou encore développement durable. Il se conclut par des recommandations pour chacun des acteurs de l'écosystème lyrique français.

Ce rapport propose un socle commun pour l'Etat, les collectivités territoriales et les professionnels et permettra d'engager le dialogue entre toutes ces parties afin de construire un cadre unifié et renouvelé pour l'Opéra du XXI<sup>ème</sup> siècle.

A la suite de cette présentation, la ministre de la Culture a proposé de mener une réflexion sur cinq axes de travail prioritaires :

- la mise en place d'un dispositif d'observation permanente du monde lyrique,
- l'accompagnement de la carrière des artistes et des professionnels du secteur par une appréhension des parcours dans leur ensemble,
- l'ouverture et l'accessibilité de l'art lyrique au plus grand nombre, tant en ce qui concerne la question des publics que celle des liens entre les maisons d'opéra et leur territoire,
- le développement du soutien à la création notamment par le renforcement des résidences,
- la mise en œuvre d'objectifs partagés avec l'ensemble des acteurs du monde de la culture en faveur de la diversité, de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et de la lutte contre toutes les discriminations.

Au-delà de ces pistes de travail concrètes, une simplification du système de labellisation défini par le ministère de la Culture sera mise à l'étude, dans l'objectif de rendre plus lisible et plus cohérente la politique lyrique de l'Etat.

La synthèse du rapport [ici](#)

**Ministère de la Culture  
Délégation à l'information  
et à la communication**

Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)